

## MAIRIE DE MONPAZIER

### Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du 09 juin 2016 à 18h

**Présents** : Mmes Duffa Jeanine, Moreaud Maylis, Taudière Josiane, Ganneray Marie-France, Pereira Edell, Déjos Stéphanie et MM. Duppi Fabrice, Lafon Bernard, Rayssac Marc, Gipoulou Jean-Jacques, Morisse Pierre.

**Absents excusés** : M Berlioz Alain (procuration à M Duppi Fabrice), Lejuez Christian (procuration à Mme Duffa Jeanine), Mme Sabrou Charlotte (procuration à Mme Moreaud Maylis).

**Secrétaire de séance** : M. Morisse Pierre

Approbation du compte rendu-du 15 avril 2016, avec 7 voix pour et 7 voix contre (Mmes Moreaud, Duffa, Pereira, Sabrou, MM Lafon, Rayssac, Lejuez), avec une modification à apporter sur l'information concernant les locaux de la gendarmerie dont le conseil municipal envisage la vente de ce bâtiment ou la location en l'état actuel.

### DELIBERATIONS

#### **D01> Projet de Périmètre de l'extension à la commune de Trémolat du schéma de coopération intercommunale**

La CCBDP informe d'un arrêté "n° PREF/DDL/ 2016/0068" portant sur un projet de modification de périmètre de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord par extension à la commune de Trémolat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui porterait la composition du nouveau conseil communautaire à 64 délégués.

M le Maire informe que ce projet doit être soumis pour accord au conseil municipal.

Accord du conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention (Mme Moreaud)

#### **D02> Adoption du rapport du schéma de mutualisation de la CCBDP,**

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre la communauté de communes et ses communes membres. Le but est de mener une réflexion plus approfondie pour garantir une meilleure qualité des services rendus aux usagers en améliorant l'efficacité de l'organisation territoriale et en veillant à réaliser des économies d'échelle.

M le Maire présente le rapport de Mutualisation des services de la CCBDP validé par le conseil communautaire le 12 avril 2016.

Suite à une question de M Lafon, qui s'inquiète de la perte possible de prérogatives de la commune de Monpazier, Monsieur le Maire précise que le rapport du schéma de mutualisation de la CCBDP n'entraînera aucun changement dans les compétences de la commune. Il s'agit surtout de mettre en commun un certain nombre de moyens et de mutualiser des dépenses.

Mme Moreaud déplore le déplacement à Beaumont des bureaux du service Tourisme de la CCBDP situés au dessus du PIT (Point Info Tourisme) et du risque de la fermeture en hiver de ce même PIT. M le maire répond qu'il est important de maintenir le PIT de Monpazier ouvert en dehors de la période estivale pour l'accueil et l'information des touristes hors saisons.

Accord du conseil municipal avec 8 voix pour et 6 abstentions (Mmes Moreaud, Duffa, Pereira, Sabrou, MM Lafon, Lejuez).

#### **D03> SDE24 : coût de l'Etude énergétique sur bâtiment communal : modification du tarif de prestation**

Le conseil avait délibéré le 15 janvier dernier à l'unanimité pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique du bâtiment communal (Mairie et CIAS) par un bureau d'étude ALTEREA. Le coût était estimé à 529€ HT.

Or, il s'avère que le montant de l'étude est un forfait dont la puissance thermique installée du bâtiment est supérieure à 70KW et inférieure ou égale à 150KW, ce qui modifie le prix qui passe à 585€ HT. La participation du SDE 24 à hauteur de 20% sera déduite du montant de la facture.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

#### **D04> Mise en place des prélèvements automatiques pour les loyers communaux**

Suite à la loi sur la dématérialisation, la trésorerie de Belvès propose la mise en place des prélèvements automatiques pour les loyers à venir.

Accord du conseil municipal à l'unanimité qui autorise le prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux à compter de la réception du contrôle de légalité de la présente délibération. Il précise que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'usager et ne peut lui être imposée.

#### **D05> DM sur la Restitution de la redevance d'occupation du domaine public en 2014**

M le Maire rappelle qu'en 2013 et 2014, la redevance d'occupation du domaine public à ERDF n'est plus reversée aux communes mais à la CCBDP.

La trésorerie informe que la CCBDP a restitué à la commune de Monpazier, par erreur en 2014, la somme de 195€ correspondant à la redevance d'occupation du domaine public de ERDF.

Etant donné que cette somme devait revenir à la CCBDP, il convient de prendre une DM pour leur reverser cette somme par le cpte 673.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

#### **D06> ATD : convention administrative numérique**

M le Maire informe que jusqu'à présent la mairie mandatait une partie de maintenance des logiciels informatiques à l'ATD et une partie à Berger-Levrault (fournisseur des logiciels).

A compter de 2017, l'ATD propose une convention administration numérique qui a pour but de définir les conditions de migration, fourniture, maintenance assistance formation et hébergement de la solution progicielle e.magnus de Berger-Levrault.

Cette convention est conclue pour trois ans, renouvelable ensuite annuellement tacitement.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

#### **D07> Recrutement d'un agent technique pour 3 mois en remplacement d'un agent en arrêt maladie**

M le Maire propose à son conseil de recruter un agent technique en contrat à durée déterminée, dans le cadre d'un remplacement d'un agent titulaire indisponible, à compter du 13/06/2016 jusqu'au 15/09/2016 pour 35h de travail hebdomadaire.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **D08> Renouvellement de la ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie de 70 000€ se termine le 15 juin 2016. Monsieur le Maire propose de la prolonger d'un an, au taux fixe de 1.52%.

Accord du conseil municipal avec 12 voix pour et 2 abstentions (Mmes Moreaud et Pereira)

### LETTRES DIVERSES

**Lettre** de M Leroy Michel **HIPPOGITE** qui propose de reprendre les promenades en calèches autour de Monpazier pendant la période estivale, ce que faisait M Auvray l'année dernière.

Le conseil municipal accepte. Il lui sera demandé en échange de bien vouloir faire deux prestations gratuites pour les enfants à Noël et veiller à la sécurité sur la RD 660 et au tour de ville ouest en raison de la circulation des véhicules. Un ramassage des excréments devra être impératif.

#### **Dénonciation d'une convention d'usage**

Une convention avait été établie entre M et Mme Poumeau et la commune le 22/12/2009 concernant l'utilisation à titre gratuit d'un terrain communal en jardin (situé derrière la salle des fêtes contre le

cimetière) Ne pouvant plus l'entretenir, M et Mme Poumeau dénonce cette convention par lettre en date du 25 mai 2016.

**ORANGE informe** par courrier de la dépose de cabines téléphoniques d'ici le 31 décembre 2017 suite à la décroissance de l'usage de ces cabines, remplacées par d'autres outils de communication.

Une réponse sera faite à Orange afin de leur notifier qu'ils devront avant tout veiller à améliorer la couverture globale du réseau de la commune.

M le Maire informe que M Hervé Lejuez a été recruté en CDD de 3 mois, au poste d'agent technique, en remplacement d'un agent en arrêt maladie.

M le Maire fait un point sur les travaux du lavoir et de la fontaine qui ont démarré.

M le Maire rappelle le projet de Maison de Service au Public qui ouvrira ses portes dans les locaux de la Poste avant la fin 2016.

M le Maire informe que l'inauguration d'une plaque à la Médiathèque de Monpazier en hommage à M Magimel-Pelonnier se déroulera lors des 30 ans de la fête du livre le dimanche 24 juillet à 12h00.

Suite à une question de Mme Duffa, M le Maire précise que la récupération par la CCBDP de la compétence assainissement collectif ne remet pas en cause la volonté de réaliser le projet de station d'épuration en filtre planté de roseaux sur la commune de Monpazier.

Fin de la séance 19h50.